

### **Recrutement**

- Par le CE
- Niveau bac+2
- Statut d'AED
- Recrutement et missions présenté au CA qui approuve le principe et les modalités du contrat

### **Missions**

- Actions de prévention et de sécurité, répondre aux besoins de l'établissement
- Analyse de la situation de l'établissement pour favoriser la mise en place d'une politique éducative de prévention
- Participe à l'action éducative (avec le personnel et les EMS) et à l'amélioration du climat scolaire
- Traitement des situations de crise grave compromettant la sécurité

### **Activités**

- **Actions de prévention et d'éducation auprès des élèves**
  - ▶ Sensibiliser les élèves (respect, règles de vie...)
  - ▶ Prévention des conduites à risques
  - ▶ Prévenir et gérer les situations de tension ; gestion des conflits et résolution de situation de violence avérée
  - ▶ Participation aux modalités de prise en charge des élèves très perturbateurs ou ayant fait l'objet de procédures disciplinaires ; l'APS peut être le référent du jeune pendant cette période.
- **Actions à l'attention des personnels**
  - ▶ Informations sur les facteurs de risques (dans et hors établissement)
  - ▶ Sensibilisation aux problématiques de violence
- **Participation aux instances de l'établissement** (CESC, commission éducative)
- Relais (sous l'autorité du CE) auprès des EMS
  - ▶ Concourir à l'organisation d'une fonction de veille et d'anticiper des situations de violence
  - ▶ Apporter au CE des éléments pour faire intervenir l'EMS (critères d'intervention à définir)
- **Favoriser les actions en partenariat** : renforcer les liens équipes éducatives/parents ; établissement scolaire/environnement ; services sociaux, associations, collectivités ; police, gendarmerie.